



Resiliation du bail par le propriétaire

Par **little k**, le 31/10/2011 à 11:19

Bonjour,

Au mois de mars je louais un gîte sur un domaine dans l'Aude avec un bail non saisonnier. trois mois après, le propriétaire me fait parvenir un recommandé en me demandant de libérer le gîte au mois de décembre soi-disant pour mettre quelqu'un de sa famille. (je sais que ceux ne sont pas des gens de sa famille mais plutôt des travailleurs portugais), suite à ça ,j'ai demandé aux proprio de me louer un autre gîte sur le domaine, mais il refuse. Je suis au rsa . J'ai bien l'impression qu'il veut me foutre dehors!!!

A-t-il le droit? j'ai entendu dire que le préavis pour récupérer son logement était de 6 mois, ce qui me laisserait un peu plus de temps pour trouver. Que dois je faire?

Par **mimi493**, le 31/10/2011 à 11:20

Quel type de bail ?

Par **little k**, le 31/10/2011 à 11:23

un contrat de location de locaux vacants meublé non saisonnier

Par **mimi493**, le 31/10/2011 à 11:30

Donc la durée du bail est de un an minimum
Le congé reçu ne prendra donc effet qu'en mars 2012

Par **little k**, le **31/10/2011** à **11:32**

alors que dois je faire?

Par **mimi493**, le **31/10/2011** à **11:38**

Vous pouvez déjà oralement lui rappeler que le bail court jusqu'en mars et que si elle veut que vous partiez en décembre, il faut vous reloger.

Par contre, en mars, si vous ne partez pas, elle pourra commencer la procédure d'expulsion.

Par **little k**, le **31/10/2011** à **11:48**

merci, pour vos réponses. elles sont claires et précises.
bonne journée à vous